

COMPTE RENDU de la réunion du Conseil Municipal du
10 mars 2025 à 20h30

Date de la convocation : 4 mars 2025

Présents: Christian BLANC, Vanessa COLLATTI, Marc BLANC, Jean-Denis PRAT, Jean-Marc ALBERT, Jean-Marie REYNIER, Damien PHILIP, Annie COLOMBIER.

Absente : Pascale BURGAT (pouvoir à Annie COLOMBIER).

Secrétaire : Annie COLOMBIER

1) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 27 janvier 2025 et désignation d'un secrétaire de séance

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité et Madame Annie COLOMBIER est désignée secrétaire de séance.

2) Réhabilitation et agrandissement du bloc sanitaire du Camping de l'Izoard: Choix des entreprises

Monsieur le Maire rappelle au conseil le projet de réhabilitation, agrandissement et mise aux normes du bloc sanitaire au Camping de l'Izoard. Il rappelle le travail d'agrandissement fait par les employés communaux à l'automne 2024 et la consultation lancée auprès des entreprises. Il précise qu'une seule offre part lot a été reçue. Après vérification et analyse, Monsieur le maire propose d'attribuer les travaux comme suit :

LOTS		Entreprises proposées	Montants HT
1	Electricité	MEISSIMILLY Pascal	8.730,00
2	Plomberie et sanitaires	SARL ISNEL Pierre	11.438,94
3	Carrelage et faïence	SARL ISNEL Pierre	10.428,00
4	Menuiserie, isolation, cloisons et aménagement intérieur	AGENCEMENT 05	20.437,59
TOTAL HT			51.034,53

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte à l'unanimité de retenir ces entreprises

3) Sécurisation des données et gestion de document : location et contrat de service

Monsieur le maire explique au conseil que depuis 2010, la commune est équipée d'un système de « gestion électronique de documents » (GED). Il précise que ce logiciel était hébergé sur un serveur fourni par Informatique.Net. Ce serveur a grillé et Rex Rotary propose la nouvelle version de la GED qui sera hébergée sur un boîtier TITAN avec 2 disques. Monsieur le maire rappelle l'intérêt de ce logiciel pour le service administratif (sauvegarde de tous les documents intégrés, classement automatique des documents scannés, partage des documents, recherche des documents, archivage horodaté, envoi sécurisé et groupé, transfert des documents lourds, gestion des contrats et des cimetières, lien vers Chorus Pro.

Il présente la proposition de contrat de location présenté par Rex Rotary à 510€ HT/mois (formation, installation et assistance technique comprises)

Monsieur le maire présente également le nouveau contrat de location pour les photocopieurs de la mairie et de l'école à 215€HT/mois (toner et maintenance compris) pour une durée de 5 ans. Il précise que le copieur de l'école sera changé cette année.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ces deux nouveaux contrats et location-maintenance.

4) Participation financière 2025 pour la bibliothèque et l'école

Bibliothèque : Madame Wursteisen, responsable de la bibliothèque, demande un montant d'une totalité de 1 750€ pour le budget de fonctionnement de la bibliothèque pour 2025 soit :

- 1) 350€ de fonctionnement usuel;
- 2) 100 € achat disque dur externe 1to;
- 3) 800€ pour l'acquisition de nouveaux documents ;
- 4) 500€ pour de l'animation.

Le conseil vote à l'unanimité cette demande d'un montant de 1750€.

L'école :

Le maire expose le budget demandé.

En fonctionnement, le budget attribué pour les fournitures scolaires représente un montant de 80€ / enfant soit un total de 1 680 € pour un prévisionnel de 21 élèves inscrits à la rentrée 2025. 740 € sont alloués à la natation dont les enfants bénéficient en se rendant à la piscine de la Ferme de l'Izoard. Un budget de 3140€ est affecté au transport durant l'année. Il faut également ajouter le renouvellement de la bibliothèque, l'acquisition de matériel pédagogique pour les deux classes ainsi que des fournitures de bureau.

En investissement, le montant demandé de 465€ concerne l'acquisition de matériel pédagogique pour les classes de maternelles et primaires, ainsi que du renouvellement de la bibliothèque.

Un projet de voyage est en cours d'élaboration. Il fera l'objet d'une autre demande de participation.

Le conseil vote à l'unanimité un budget pour l'école d'un montant total de 6 105.00€.

5) Programme de travaux 2025 par l'ONF

Monsieur le maire expose le programme de travaux prévu par l'ONF pour l'année 2025.

Sont retenus comme travaux effectué par l'ONF :

- La création de deux nouvelles places à feux (une sur la route du Queyron et une au camping)
- L'étude pour l'implantation d'un ouvrage DFCI aux Escoyères
- La réfection du périmètre de la parcelle P73

Le conseil vote à l'unanimité un montant total estimatif des travaux pour l'ONF de 8 405 € HT.

Pour l'entretien annuel du Canal de Roue, le conseil vote une enveloppe d'un montant de 4 530€ pour effectuer les travaux par une entreprise autre que l'ONF.

6) Mise en location du logement T 3 de l'école de Brunissard

Il est proposé au Conseil Municipal de louer le T3 en colocation, cela facilitera peut-être la location de cet appartement pour un montant de 320€ la chambre, charges comprises hors électricité. Il est précisé que la commune se charge de trouver des colocataires.

Le conseil accepte à l'unanimité.

7) Participation financière pour l'été 2025 du dispositif « centre de loisirs » et « mini-séjour » de l'ACSSQ.

Pour 2025, la cotisation de l'ALSH (centre d'éveil) est calculée en fonction du nombre d'inscrits sur 3 ans passés, soit 4 inscrits pour Arvieux (230€/enfants) + une base forfaitaire de 2000€ pour chaque commune, soit pour Arvieux un total de 2920€ pour 2025.

En ce qui concerne les mini-séjours, la cotisation est lissée aussi sur 3 ans, 8 enfants ont été inscrits entre 2022 et 2024 soit 2.67 enfants/ an en moyenne. Le montant de financement est de 165€/enfant-séjours soit 2.67X165= 440.00€.

Le conseil regrette la faible participation des enfants à ces dispositifs, notamment pour les mini-séjours.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette participation pour l'été 2025 pour un montant de 3 360€.

8) Modification des statuts de Territoire d'Énergie Hautes-Alpes SYME05

Une modification des statuts de territoire d'énergie Hautes Alpes SYME05 a eu lieu lors du conseil syndical du 13 décembre 2024. Arvieux en tant que commune adhérente, doit approuver ou non les modifications suivantes :

- changement de l'article 2.2.7 « Mise en commun de moyens et activités accessoires » en supprimant le terme « morales », car cela n'ouvre pas de droit aux personnes physiques,
- Rajout dans ce même article la possibilité pour TE05 d'effectuer du mandat de maîtrise d'ouvrage pour des travaux de raccordements réalisés aux frais et sous la responsabilité de l'utilisateur du réseau public.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces modifications de statuts.

9) Participation de la commune à la consultation organisée par le Centre de Gestion des Hautes-Alpes pour la passation du contrat couvrant les risques financiers encourus par les collectivités en vertu de leurs obligations à l'égard de leur personnel.

Monsieur le maire explique au conseil que la commune est assurée auprès de SOFAXIS par l'intermédiaire du groupement de commande du Centre de gestion des Hautes-Alpes (CDG)

Le groupement se termine le 31/12/2025.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Centre de Gestion des Hautes-Alpes a décidé de relancer une consultation du marché en vue de souscrire pour le compte des collectivités un « contrat d'assurance » garantissant les frais laissés à la charge des employeurs publics locaux.

Le CDG propose de se joindre au « contrat groupe » ouvert à adhésion facultative à compter du 1er janvier 2026. Le conseil accepte à l'unanimité.

Fin de séance : 23h00

Fait à Arvieux, le 17 mars 2025

Le Maire,

Christian BLANC.



